

**ABONNEMENT**  
Le Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT:**  
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:  
Un an, 46 fr.  
Six mois, 24 fr.  
Trois mois, 13 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS:  
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS**  
ANNONCES, 25 centimes la ligne.  
**RÉCLAMES**  
50 centimes la ligne.  
Les Annonces et Avis sont à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se payent d'avance.  
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 20 Mai 1868.

## BOURSE DE PARIS.

	R <sup>te</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 18 mai.....	69 65	100 »»
Du 19.....	69 60	100 10
Du 20.....	69 62 1/2	99 80

## BULLETIN.

Il n'est aucunement vrai que le gouvernement de l'Empereur songe à rappeler tout ou partie des troupes françaises cantonnées dans les environs de Rome. Ces troupes sont occupées, depuis quelque temps, aux fortifications de Civita-Vecchia. Voici ce que nous lisons dans une correspondance de cette ville :

« Aux travaux qui ont déjà été exécutés, on ajoute maintenant des palissades, des chemins couverts depuis la porte de la route qui mène à Viterbe et à Corneto. Des travaux semblables ont été également commencés hors de la porte St-Jean, dans la direction de Tolfa et de Albanière.

« Les troupes françaises sont employées à ces travaux, mais non gratuitement. Le gouvernement pontifical engouffre dans les fortifications, qu'il fait construire une très large part de ses ressources. Les autorités pontificales sont convaincues que les remparts de Civita-Vecchia formeront dans l'avenir un asile inviolable. »

D'après une correspondance de Turin, ce serait du côté de l'Italie que viendrait les difficultés qui retardent la solution des affaires de Tunis. Le consul italien aurait donné son appui à des opérations financières entre le bey et les banquiers de la péninsule et il voudrait que ces opérations fussent garanties par les arrangements à intervenir au même titre que les opérations régulières de 1863 et 1865.

Le bruit court à Berlin que M. de Bismark aurait fait parvenir des observations au gouvernement luxembourgeois sur la nécessité de démolir complètement la forteresse du Luxembourg.

On persiste à attribuer au roi de Prusse l'intention d'aller à St-Petersbourg pour rendre visite à la cour de Russie. Ainsi donnée cette

nouvelle est inexacte. Mais il est probable que le roi Guillaume et l'Empereur Alexandre auront une entrevue à Kissingen, au moment où l'Impératrice de Russie, accompagnée du czar, se rendra dans la localité thermale.

A Vienne, la chambre des seigneurs, a discuté aujourd'hui la loi sur l'abolition des dispositions légales qui limitent le taux de l'intérêt et y a introduit dans le projet voté par la chambre des députés une modification assez importante. La chambre des députés avait statué que dans le cas où il ne serait pas stipulé d'intérêts le taux de l'intérêt serait de 6 % ; la chambre des seigneurs a adopté, au contraire, une proposition de sa commission qui distingue entre les prêts sur nantissement et les autres, et n'admet l'intérêt de 6 % que pour ces derniers, tandis que pour les autres l'intérêt n'est fixé qu'à 5 %.

On a reçu de New-York des nouvelles du Mexique qui vont jusqu'au 20. Les forces de Negrete devenaient chaque jour plus formidables. Tous les mécontents venaient les grossir. Le ministre de l'Intérieur a envoyé une circulaire interdisant toute arrestation arbitraire et menaçant tout magistrat qui enfreindrait cette disposition. On savait officiellement la soumission du général Jimenez. Ses troupes passeraient sous les ordres du général Arce. Le général Velez avait reçu l'ordre de marcher contre Negrete. On avait volé, dans la malle-poste la correspondance entre Tulancingo et la capitale. Une partie de Telolatlan a été détruite par le feu. Onze nègres ont eu des brûlures. Le général Alatorre allait commencer une campagne contre les Indiens. Beaucoup d'étrangers ont été arrêtés pendant le mois dernier, mais aucun n'a été exilé. Il n'y avait pas parmi eux un seul français.

Le congrès mexicain vient de décider l'abolition de la peine de mort. Que n'a-t-il pris cette résolution, d'ailleurs discutable, avant le forfait de Queretaro ? La même dépêche rapporte un bruit qui courrait à la Vera-Cruz et d'après lequel une révolution aurait éclaté à Mexico. Juarez serait en fuite.

On mande de Washington, 16 mai au soir, par le câble transatlantique :

— Monsieur, je suis à vos ordres...  
— Plus bas, monsieur, plus bas !... Il est inutile d'ébruiter un malheur qui n'éclatera peut-être que trop tôt !  
Gaston regarda M. de Chervette.  
— Je ne vous comprends pas, monsieur.  
— Hélas ! mon cher monsieur de Vandelle, madame de Chervette est folle.  
— Folle, madame de Chervette !  
— Plus bas, vous dis-je, plus bas ! Vous avez reçu une lettre, n'est-ce pas ? Croyez-vous être le seul ? Tenez, voilà M. de Keroual qui passe, interrogez-le. Et sur-le-champ Henri appela M. de Keroual.  
— Si vous avez sur vous la lettre que madame de Chervette vous a adressée aujourd'hui, dit-il montrant-la donc à M. de Vandelle... Il comprendra la triste vérité.  
— M. de Keroual, tout aburi, tira la lettre de sa poche, M. de Chervette s'en empara, et la déployant :  
— Tenez, reprit-il en la présentant à M. de Vandelle, lisez vous-même.  
Gaston ouvrit la lettre et resta stupéfait.  
— J'en ai surpris deux encore au passage, reprit M. de Chervette, trois ou quatre étaient parties déjà... L'une, entre autre, je crois, pour M. de Sancier.  
On interrogea M. de Sancier, et comme il hésitait :  
— Oh ! répondez, dit Henri ; ces messieurs sont au courant de tout ; ma pauvre Marcelle est folle !  
Ce fut un coup de foudre. Gaston balbutiait ; les autres prodiguaient leurs condoléances à M. de Chervette ; tous lui rendaient les lettres qu'ils avaient reçues ; on le plaignait. Une femme si jeune, une femme charmante ! Mais ce ne pouvait être qu'un accident passager. Des soins la rendraient à sa famille et au monde.  
— Je l'espère encore, dit M. de Chervette qui soupira. Le mal n'est pas profond peut-être... j'en avais découvert les symptômes déjà, il y a sept ou huit

Aujourd'hui, le Sénat constitué en haute cour de Justice, a rendu son verdict dans l'affaire du président Johnson. — Sur la question de savoir si M. Johnson est coupable sur le onzième chef de l'acte d'accusation, qui résume tous les autres chefs, 35 membres se sont prononcés pour l'affirmative et 19 pour la négative. Or, aux termes de la constitution américaine, les deux tiers des voix étant nécessaires pour la validité de la poursuite, ce vote équivalait à une déclaration de non culpabilité.

Le Sénat, sans voter sur les autres articles, s'est ensuite ajourné au 26 mai.

Des correspondances d'Abyssinie donnent d'intéressants détails sur la prise de Magdala. L'Ambara, prison de la ville, a été prise d'assaut par la 2<sup>e</sup> brigade. Quelques hommes, à la première porte, ont fait une grande résistance. Les assiégeants forcèrent l'entrée et, à 4 heures 1/4, le drapeau du 33<sup>e</sup> régiment flottait sur la capitale. On trouva Théodoros tué. Ce prince à la fois sauvage et humain avait fait traiter bienveillamment ses prisonniers. Ils en portèrent témoignage lorsque Théodoros les renvoya dans le camp de l'armée anglaise.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

## Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Rome, 17 mai.  
Un décret de la congrégation de l'Index condamne deux ouvrages allemands : *Le Christianisme et la science naturelle moderne*, par Frohsehammer, et *Cinquante thèses sur l'Eglise dans le temps présent*, par Michelis.

Le même décret condamne deux ouvrages italiens : *Le Moyen-âge*, par Paganetti, et *Cent biographies d'enfants italiens illustrés*, par Borelli.

La congrégation de l'Index fait savoir que l'auteur des *lettres de Sophronius sur la question liturgique* s'est rétracté et a fait amende honorable.

Marseille 17 mai.

Les derniers avis d'Alger sont du 14.

Le *Moniteur de l'Algérie* qui porte cette date publie le texte d'un premier avertissement adressé par le général Deligny, commandant la province d'Oran, à l'*Avenir Algérien*. Cette mesure est motivée par un article dans lequel l'*Avenir* accuse le Caïd de détournements dont une enquête judiciaire, ordonnée à ce sujet, ne paraît pas démontrer jusqu'à présent l'existence. L'auteur de cet article, est, en outre, inermement d'étendre cette accusation de vol à tous les chefs arabes et de les dénoncer à la haine et au mépris de la population.

Le Tell, de Blidah, publie un avis préfectoral lui

mois, tenez, mon cher monsieur de Vandelle, à l'époque où vous meniez la quadrille de la Renaissance avec ma femme au bal du ministère des affaires étrangères ; j'aurais dû y prendre garde ; mais elle paraissait si heureuse et si gaie ! Des mélancolies l'ont prise ces temps derniers... puis une singulière manie d'écrire à tout propos s'est déclarée... Des billets traînaient partout, adressés parfois à des êtres imaginaires. J'en ai un là, ramassé hier dans sa chambre, qu'elle adressait à un comte de Saint-Helmer qui n'a jamais existé. Elle bâillait des romans que son imagination exaltée prenait pour des réalités, puis elle fondait en larmes. J'ai bien souffert, allez ! Le médecin que j'ai consulté me fait espérer que ce ne sera qu'une crise... Vous me garderez le secret, n'est-ce pas ?  
— Oh ! monsieur.

Chacun le lui jura. Une heure après, la moitié du bal était au courant de ce qui s'était passé. Marcelle devint l'objet de l'attention générale. Quand elle avait vu M. de Chervette s'approcher de M. de Vandelle, elle avait été saisie d'un sentiment de terreur. Puis, quand elle s'était aperçue qu'ils causaient sur le ton de l'intimité, une surprise sans nom s'empara d'elle. Cette surprise n'était pas exempte de frayeur. Quelque chose d'étrange se passait certainement ; elle pressentait un malheur. Il lui prenait des secousses nerveuses qui la faisaient trembler de la tête aux pieds.

Ce supplice dura près de trois heures. M. de Chervette allait et venait ; il souriait et causait. Une ou deux fois, il s'approcha d'elle, et sans affectation :  
— Dansez donc, lui disait-il à demi-voix, si vous ne valseriez pas, on pourrait croire qu'il y a quelque chose.

Marcelle valsa. Il lui semblait par intervalles, qu'elle nageait dans un brouillard comme un fantôme. Elle remarqua cependant qu'après sa conversation avec M. de Chervette, Gaston n'avait pas

rappelant qu'il n'a pas légalement le droit de traiter les matières politiques.

Le journal officiel déclare que l'administration étudie, de concert avec la compagnie des chemins de fer Algériens, les moyens de favoriser l'établissement de centres de populations européennes autour des stations de chemin de fer. Déjà de nombreux colons sont installés près du barrage de Chélif.

## Les Finances de l'Empire

par AUGUSTE VITU.

Réponse au Pamphlet de M. HORN.

I.

De toutes les vérités dont la connaissance est utile aux citoyens d'un Etat, il n'en est pas de plus importante ni de plus difficile à discerner que la vérité financière.

Les chiffres, cette matière aride, ont leur mirage comme les sables du désert ; maniés par une main savante, habile et perfide, ils peuvent égarer l'opinion publique, en abritant, sous leurs colonnes d'apparence rigide, l'injustice, l'injure, la calomnie, en un mot tous les excès que la passion politique se permet comme un droit contre les institutions et les personnes qu'elle veut avilir et renverser.

Heureusement, la polémique financière offre en elle-même des ressources et des moyens de conviction qui manquent trop souvent à la controverse politique. Les calculs adroits et sophistiqués peuvent tromper un instant le lecteur sans défiance ; mais l'erreur une fois démontrée, ils se retournent contre ceux qui n'ont pas craint de les produire, et de commettre ainsi cet espèce de faux en écriture publique qu'on appelle le *pamphlet financier*.

Economiste renommé, successivement collaborateur du *Pays*, *Journal de l'Empire*, de la *Revue contemporaine*, du *Journal des Débats* et de l'*Avenir national*, M. Horn, auteur de la brochure qui s'intitule le *Bilan de l'Empire*, n'a pas, pour couvrir ses erreurs, l'excuse de l'inexpérience. Lorsqu'il avance un fait inexact, lorsqu'il rapproche comme identiques deux faits disparates, lorsqu'il exagère un total, lorsqu'il en réduit un autre, lorsqu'il compte ce qu'il prétend supprimer ou lorsqu'il supprime ce qu'il prétend compter, il sait ce qu'il fait ; il agit avec pleine connaissance ; de telle sorte que la démonstration de ses innombrables erreurs, ne pouvant infirmer sa science ne met fatalement en cause que sa sincérité.

Qu'a voulu démontrer M. Horn ?  
Que l'Empire, en quinze années, a dissipé des sommes immenses ; qu'il les a consommées en dépenses stériles ou inutiles ; qu'il a grevé le citoyen de charges sans compensation, tarissant dans leur source et l'aisance des familles et la fortune publique.

Nous disons, nous :  
Que l'Empire, en quinze années marquées par les guerres les plus glorieuses et les plus nécessaires, n'a pas marché plus vite dans la progression des dépenses que ses prédécesseurs ne l'avaient fait au sein d'une paix souvent humiliée ;

Qu'il a doté le pays de magnifiques instruments de travail et de richesse ;  
Qu'il a laissé l'impôt au même étiaque que ses prédécesseurs ;

Qu'enfin, l'aisance des particuliers et la fortune

cherché à lui parler de nouveau.

Enfin M. de Chervette vint la prendre pour la ramener rue Joubert. Assis l'un auprès de l'autre sur les mêmes coussins, ils n'échangèrent pas un mot. Machinalement, par les vitres des portières, Marcelle regardait sauter les lumières dans les flaque d'eau qui étincelaient au passage de la voiture. La pluie tombait à flots. Elle aurait voulu la recevoir sur ses épaules nues. Elle brûlait ; sa tête lui faisait mal. Rentrée dans sa chambre et comme elle tombait d'épuisement sur un sofa, elle se perçut qu'Henri l'avait suivie. Elle se redressa subitement.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda-t-elle d'un air d'effroi.

— Il y a que demain vous recevrez la visite de votre médecin.

— M. Daubersac... Et pourquoi ?

— Ah ! voilà. Vous êtes folle.

Marcelle recula d'un pas.

— Folle ! moi !

— Oui, vous, M. Daubersac est prévenu... Vous aurez donc à répondre adroitement à ses questions.

— Je n'entends pas, reprit-elle, pourquoi folle, pourquoi ?

Henri lui prit la main et la serrant :

— Il faut opter, ou la folie de l'une ou la mort de l'autre.

M. de Chervette sortit. Marcelle fit quelques pas au hasard dans la chambre et tomba sur le carreau.

La camériste qui, la veille, avait parlé à M. de Chervette, étonnée de ne rien entendre à l'heure accoutumée, entra chez sa maîtresse et la trouva inanimée et froide, à demi-couchée, et tout habillée encore, sur un canapé vers lequel elle s'était traînée. Cette fille la prit dans ses bras, lui fit respirer des sels et voulut appeler. Madame de Chervette, revenue à elle, l'arrêta.

— Pas un mot de tout ceci à personne, entendez-vous ! dit-elle.

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

12 du 20 Mai 1868.

# MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

IX (Suite).

— Prenez garde ! partez, partez vite... lui dit-elle tout bas tandis qu'il la saluait.

Gaston comprit qu'il y avait un danger en l'air ; par fierté, il resta. Un groupe, parmi lequel il y avait une ou deux personnes de sa connaissance, suchotait auprès d'une porte qui faisait communiquer le salon de verdure avec une galerie. M. de Vandelle s'y mêla. Des regards furtifs se portèrent sur Marcelle. Au bout d'un court instant, M. de Chervette se glissa aux côtés de M. de Vandelle, et se penchant à son oreille :

— Vous avez reçu tantôt une lettre de madame de Chervette ?

— Mais, monsieur...

— Commencant par ces mots : « Vous le voulez... je cède. »

La reproduction est interdite.



publique ont acquis, sous le règne de Napoléon III, un développement sans exemple dans les annales de la France moderne.

Cela dit, il nous reste à le prouver. Tel est l'objet de notre travail.

II.

On a voulu frapper un grand coup sur l'imagination française en groupant en un seul chiffre tous nos budgets de dépenses de 1852 à 1866. Pris en masse, les budgets de ces quinze années présentent le total considérable de 31,003,167,880 francs. Trente et un milliards de francs ! s'écrie-t-on. Somme prodigieuse presque incroyable ! Trente et un milliards de francs ! Entendez-vous, contribuables ! Vous avez payé, en quinze années, trente et un milliards de francs !

Et quand cela serait vrai ! Est-ce que l'énormité du chiffre a quelque valeur en elle-même ? Ne reconnaîsez-vous pas, tout le premier, que « tout est relatif dans ce bas monde, les chiffres surtout » et que « les grosses sommes n'effraient plus par elles-mêmes » car « c'est une affaire de proportionnalité ? »

Dès cette seconde page de la brochure, nous saisissons sur le vif le procédé de M. Horn ; lorsqu'il énonce un axiome, c'est qu'il va l'oublier ; lorsqu'il annonce une chose, c'est qu'il veut faire tout le contraire. Ainsi, dans le temps même qu'il s'écrie : « les grosses sommes n'effraient plus », c'est qu'il vient de grossir le chiffre réel des dépenses budgétaires. Premier point à vérifier, si nous voulons y voir clair et débrouiller l'écheveau des inexactitudes systématiques dont nous tenons ici le premier fil.

Le travail que nous avons à faire sur les quinze premiers budgets de l'Empire serait mal apprécié du lecteur si nous ne l'appliquions d'abord à un budget particulier. Nous prendrons pour thème le budget de 1866, le dernier auquel se soit arrêté M. Horn.

D'abord, qu'est-ce qu'un budget ?

L'évaluation des besoins de l'Etat, c'est-à-dire la prévision des dépenses, et l'évaluation des voies et moyens, c'est-à-dire la prévision des recettes ? Sans doute, un budget contient tout cela ; mais il contient quelque chose de plus. Le Trésor public fonctionne exactement comme une maison de banque, avec les mêmes règles de comptabilité perfectionnée. La principale de ces règles est que toute opération, tout mouvement en recette ou en dépense, doivent être décrits, de telle sorte qu'on en puisse toujours suivre la trace. Par exemple, la loi veut que l'Etat surveille par ses ingénieurs, les compagnies de chemins de fer, et que ces compagnies remboursent à l'Etat les frais de la surveillance dont elles sont l'objet. Le traitement des ingénieurs du contrôle figurera donc en dépense dans le budget de l'Etat, et parallèlement le remboursement de cette dépense par les compagnies figurera en recette. La balance de cette opération est zéro, et cependant le total des recettes et celui des dépenses se trouve grossi d'environ deux millions, prix de la surveillance des chemins de fer.

Ce procédé d'écritures appliqué à un certain nombre d'objets fort divers, enlève l'actif et le passif de nos budgets de sommes purement fictives, qui, réunies, deviennent très-considérables et doivent en être déduites si l'on veut avoir le chiffre au vrai.

La plus importante de ces écritures de pure forme s'applique aux réserves de l'amortissement, qui, toutes les fois que la loi de finances les a détournées de leur affectation primitive pour les appliquer aux besoins généraux des budgets, ont été inscrites d'abord en dépense, comme versées à la Caisse d'amortissement, puis réinscrites en recettes, comme reversées par la Caisse d'amortissement au Trésor public. En réalité, la Caisse d'amortissement n'a rien reçu et n'a rien rendu ; mais la double écriture étant considérée comme indispensable pour l'établissement régulier du compte de l'amortissement, le budget de 1866 se trouvait, de ce seul chef, chargé, à l'actif comme au passif, d'une somme absolument imaginaire de 127,975,152 francs. On verra plus tard à quel imposant total arrive le même article fictif pour les quinze premiers budgets de l'Empire.

Posons maintenant les chiffres du budget de 1866 d'après le compte général de l'administration des finances :

Recettes ordinaires.....	4,806,305,438
Ressources spéciales.....	270,912,536
Recettes extraordinaires.....	165,890,551
Total des recettes apparentes...	2,243,108,525
Mais si l'on en déduit la recette fictive de l'amortissement, montant à.....	127,975,152
Les recettes réelles descendent déjà à.....fr.	2,115,133,323

Puis s'abandonnant à sa femme de chambre comme un enfant :

— Laissez-moi dormir, reprit-elle : un peu de sommeil, et ce ne sera rien.

Mais le sommeil ne vint pas ; elle avait les paupières brûlantes, la pensée malade ; tout le corps endolori. Des mots lui revenaient en esprit, qui la faisaient tressaillir. Qu'allait-elle devenir ? Il lui semblait qu'un long désert s'étendait devant elle. Ce désert, c'était sa vie. Pourquoi avait-elle quitté ce bon vieux château où elle était si bien ?

L'arrivée de M. Daubersac tira Marcelle de sa torpeur. C'était un médecin dans la force de l'âge, qui cachait une grande pénétration sous un air de bonhomie. Des touffes de cheveux grisonnants frisaient autour de sa tête ; il avait le regard vif, aigu même par instant, la sourire aimable qui serait devenu railleur sans effort, un visage robuste et plein, la voix mordante. Il prit la main de Marcelle, et, la regardant au fond des yeux, lui tâta le pouls :

— Fort bien ! dit-il, beaucoup de fièvre... C'est un pouls qui bat la campagne... Tous les nerfs sont en révolte.

Il hocha la tête, et la regardant toujours :

— D'où cela peut-il provenir, le savez-vous, chère madame ? reprit-il.

— Cela m'a pris tout à coup.

— Hier, au bal ?

— Hier.

— Et que sentez-vous ?

— Des douleurs partout... J'ai comme un cercle de fer autour des tempes... Il me prend des envies de pleurer, puis je ris aux éclats pour une mouche qui vole.

Elle cherchait des mots, parlait en hésitant.

— C'est la fièvre... Etiez-vous sujette à ces mouvements autrefois ? continua M. Daubersac.

— Oui, un peu... je ne sais pas...

Elle laissa tomber sa tête sur l'oreiller, des san-

Ce n'est pas tout. Le dernier total ci-dessus inscrit comprend divers reliquats demeurés libres sur les précédents exercices où ils ont été déjà comptés. Il faut donc les déduire ici, sous peine de les compter deux fois dans l'ensemble des budgets. Ce sont :

Les fonds du cadastre reportés de l'exercice 1864 pour.....fr.	156,474
Les fonds spéciaux départementaux reportés des exercices précédents pour.....	21,335,998
Enfin, l'exédant de l'exerc. 1865.....	12,224,330
Ensemble.....fr.	36,716,802
Si du précédent total de.....	2,115,133,323
Nous déduisons ces reports venus des précédents exercices.....	36,716,802
Les recettes propres de l'exercice 1866 descendent encore à.....	2,078,416,521

Ce n'est pas encore le chiffre vrai des recettes propres à l'exercice 1866. L'administration financière tient compte de toutes les recettes du Trésor ; mais, lorsqu'après avoir perçu les contributions directes, les droits d'enregistrement, de timbre, de douanes, etc., elle est obligée de restituer les sommes qu'elle a exigées en trop par erreur ou autrement, force lui est bien d'inscrire en dépense le montant de ces restitutions, comme aussi les non-valeurs résultant de l'insolvabilité des contribuables, etc. Ce chapitre figure dans le budget des dépenses de 1866 pour une somme de 12,400,583 fr. sur les contributions directes, et de 40,969,800 fr. sur les autres contributions ; ensemble 23,370,383 francs.

On ne peut pas demander compte au gouvernement des sommes qu'il ne perçoit pas ou qu'il est obligé de rendre aux contribuables. Les recettes dont il dispose doivent donc être diminuées de toute la portion annulée ou restituée.

Ces recettes propres de l'exercice 1866, que nous établissons tout à l'heure à.....fr. 2,078,416,521 il y a donc lieu de déduire.....

Reste alors.....fr. 2,055,046,138

Nous pouvons considérer ce dernier total comme représentant à peu près les vraies recettes de l'exercice 1866. Il demeure cependant un peu supérieur à la vérité absolue, car il comprend encore un certain nombre de recettes d'ordre, purement fictives.

Quoiqu'il en soit, voilà le total du budget des recettes de 1866 débarrassé, par un premier examen, de 188,062,387 fr. de recettes fictives, dont l'Etat n'a jamais disposé et dont le contribuable, par conséquent, n'a jamais payé un centime.

(La suite au prochain numéro).

Revue des Journaux

FRANCE.

Sous ce titre : « La question religieuse en Algérie. » Le journal la France retrace les principaux incidents du conflit entre Mgr l'archevêque d'Alger et le gouverneur général de l'Algérie :

« La question qui les a divisés, écrit M. A. Garcin est née tout entière des événements. Nos lecteurs savent quelle série d'épreuves effroyables a traversé notre colonie africaine. C'est en face d'une situation navrante que Mgr l'archevêque, s'inspirant de son cœur d'évêque, a fait appel à la charité française, tandis que l'Etat intervenait, de son côté, par des secours demandés au Corps législatif.... Mais cet effort ne devait-il laisser aucune trace durable ? La grande épreuve par laquelle on venait de passer ne contenait-elle aucun enseignement ? Une fois le mal réparé ou atténué, les choses allaient-elles reprendre leur train ordinaire ? Ne fallait-il pas se demander, après de telles calamités, comment elles avaient pu se produire, quelle était la source de cette inconcevable imprévoyance chez les Arabes, si les doctrines religieuses n'y étaient pour rien, et par quel moyen on pourrait modifier, tout en agissant avec les plus grandes précautions, des

glots la suffoquaient.

Les yeux du médecin ne la quittaient pas. Il semblait à Marcelle que deux vrilles entraient au dedans d'elle-même et fouillaient dans sa poitrine. Le front de M. Daubersac se plissa. Il se consultait.

— Ce sont des accidents nerveux, dit-il ; on en voit tous les jours de pareils. C'est l'habitude chez les femmes de Paris... Il faudra des distractions.

— Oh ! non, plus de bals ! rien... le silence, la solitude !

Ah ! nous en sommes-là ! fit M. Daubersac qui fronça le sourcil.

M. de Chervette entra.

— Eh bien ! comment trouvez-vous notre malade ? dit-il.

— Je trouve que madame de Chervette a ce que nous pourrions appeler la fièvre du carême... Terrible saison ! Elle a cela de redoutable qu'elle succède au carnaval en l'exagérant. Trop de bals, trop de valses, trop de veilles... les nerfs surexcités, exaspérés... Nous en viendrons à bout, cependant, avec des douches de tranquillité et un changement d'air.

M. Daubersac se retira après avoir prescrit des potions calmantes. Henri le suivit. Quand la porte se fut refermée :

— C'est bien ce que je vous avais dit, n'est-ce pas ? De l'exaltation, les idées en feu, beaucoup d'agitation, un peu d'incohérence dans les paroles ?

— Oui, l'état général m'a paru plus grave même que vous ne me l'aviez fait pressentir. Il y a de mauvais symptômes, certains signes extérieurs qui m'affectent.

— Ah !

— La mobilité du regard, par exemple, qu'on ne peut pas rencontrer, qui s'efface et vous évite... un son particulier de la voix... la dilatation de la prunelle... une certaine inquiétude dans les doigts qui ne sont jamais en repos... un mouvement morbide des lèvres.

croyances qui créent une sorte de muraille de Chine entre ce peuple et nous ?

« Cette question, qui touche à la plus grande difficulté que rencontre l'assimilation de l'Algérie à la France, Mgr l'archevêque d'Alger, entraîné par un zèle qu'enflammait encore le tableau des misères qu'il avait eu sous les yeux, n'a pas craint de l'aborder. Il a dit aux représentants de l'autorité : Voilà trente-huit ans que sous le prétexte de ne pas réveiller le fanatisme des Arabes, vous nous interdisez de leur faire connaître l'Evangile, qu'y avez-vous gagné politiquement, économiquement, moralement. Je demande la liberté de l'église, la liberté de la charité, la liberté du dévouement, la liberté de la mort. Loin de moi la pensée d'employer la contrainte, même indirecte, à quelque degré que ce soit ; mais par l'exercice du dévouement et de la charité, j'espère gagner l'affection et la confiance des indigènes et arriver à les éclairer peu à peu.

« A ce langage, que répond le gouverneur général de l'Algérie ?

« Il répond ce qu'ont répondu depuis 1830, tous les gouvernements généraux : Que la propagande religieuse aurait infailliblement pour résultat de surexciter les indigènes et de provoquer l'explosion des passions religieuses et les appels à la guerre sainte.

« Et nous comprenons que lorsqu'on est chargé d'assurer la tranquillité publique dans un pays étendu, au milieu de populations aigries par la souffrance et si impressionnables, ou tienne à écarter tout ce qui pourrait donner prétexte à l'agitation. M. le maréchal MacMahon agit ici dans le sentiment de la responsabilité qui pèse sur lui.

Mais lorsque nous examinerons, les raisons invoquées de part et d'autre, il nous semble impossible que le conflit n'arrive pas bientôt à un apaisement. Mgr Lavignerie proteste énergiquement contre « cette odieuse insinuation » qu'il a voulu faire payer par le sacrifice de leur religion, à ces pauvres Arabes, le pain » que leur distribue par ses mains la charité catholique. « Il déclare qu'il n'a pas voulu » qu'un seul des douze cents enfants recueillis » de la mort, et encore au moment de la mort, » je ne l'ai permis, dit-il, que pour ceux qui » n'avaient pas l'âge de raison. » Il ajoute que si, arrivés à l'âge de raison, ils aiment mieux rester musulmans, « il ne leur en continue pas moins son dévouement et son » appui paternel. »

« Certes, voilà des paroles qui ne laissent place à aucune équivoque, et qui répondent aux accusations de ceux qui voyaient dans l'initiative du prélat une atteinte portée à la liberté religieuse des Arabes. « Je leur apprendrai, il est vrai, poursuit Mgr Lavignerie, qu'il est mieux de s'aider soi-même par le travail contre les coups de la fortune, que de s'endormir dans la mort, en invoquant le destin ; qu'il est mieux d'avoir une famille que de vivre sous prétexte de divorce ou de polygamie, dans une perpétuelle et honteuse débauche ; qu'il est mieux d'aimer et d'aider » tous les hommes, à quelque race qu'ils » appartiennent, que de tuer les chiens de chrétiens ; que la France et son Empereur » sont plus grands aux yeux des hommes et » aux yeux de Dieu que la Turquie et son Sultan.

« Voilà ce que je leur apprendrai. »

« La liberté d'apprendre aux Arabes, est-elle incompatible avec le maintien de la sécu-

— Vous avez vu tout cela chez Marcelle ?

— Oui, mon cher monsieur. Il faudra de grands ménagements, beaucoup de soins et de précautions, aucune surprise, encore moins de secousses... J'ai un triste aveu à vous faire... madame de Chervette est folle.

— Folle ! Allons donc !

— Le mot était parti comme une balle. Passant alors son bras sous celui de M. de Chervette qui se mordait les lèvres :

— Mon cher monsieur, reprit M. Daubersac, jouons cartes sur table. Vous avez eu, en me faisant appeler une idée, que je ne pénétre pas. Un homme de mon caractère ne se prête pas à la comédie où vous voulez me réserver un rôle ; mais un médecin est toujours un confesseur. Il y a un malheur au fond de tout cela, quelque catastrophe. Madame de Chervette n'est pas plus folle que vous ou moi... Acculé, M. de Chervette prit son parti.

— Cependant, s'il fallait qu'elle le fût !... Et je vous jure qu'il n'y a là-dedans aucune question de famille ou d'intérêt.

— Vous êtes un galant homme et je vous crois. Cependant, à mon tour, laissez-moi vous dire que, si madame de Chervette réclamait mon intervention médicale, mon devoir serait de répondre à son appel. Je vous avertis donc que je le ferais sans hésiter, au premier signe, et qu'en aucune circonstance mon témoignage ne lui manquera.

— Là-dessus, mon cher monsieur Daubersac, rassurez-vous, madame de Chervette ne réclamera rien.

— Alors, si cet état se prolongeait, prenez garde, un autre danger est à redouter.

— Lequel ?

— Madame de Chervette peut devenir en réalité ce que vous désirez qu'elle soit en apparence.

M. de Chervette tressaillit :

— Est-elle donc malade sérieusement ? dit-il.

rité publique. Nous devons à ce peuple que les événements ont placé sous notre tutelle, le respect de sa religion et de son culte. Nous nous devons à nous même de les initier à notre civilisation.

« Mais c'est, ici, moins une question de principe qu'une question de conduite, et les événements au milieu desquels elle surgit sont assez graves pour appeler sur elle l'attention la plus sérieuse du gouvernement et de l'opinion.

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. C. Piel :

« Plusieurs journaux, sur la foi de leurs correspondants parisiens, persistent à dire que le prince Ladislas Czartoryski, avant son départ pour Londres, aurait été reçu par l'Empereur et qu'il avait communiqué à Sa Majesté le discours qu'il a prononcé dans la réunion de la société d'histoire de Pologne à Londres.

« Nous sommes en mesure d'affirmer que ces assertions sont complètement dénuées de fondement. »

Les discours de M. Thiers et de M. de Forcade continuent à défrayer la polémique parlementaire : « M. Thiers consent, dit M. Henri Baudrillard, à ce que les transformations industrielles causées par les machines fassent naître un certain état de souffrances pour les ouvriers. Si, dans une certaine mesure, le traité de commerce avait le même résultat par les déplacements qu'il occasionne, faudrait-il en faire contre lui un motif de condamnation ? Pourquoi est-il à peine dit un mot dans tout son discours sur les souffrances des autres pays, de la Belgique et de l'Angleterre elle-même avec leurs émeutes d'ouvriers, sur les conséquences désastreuses pour notre commerce de la guerre des Etats-Unis et sur la diminution du marché américain ?

« M. de Forcade, continue le publiciste du Constitutionnel, ne rougit pas et nous l'en félicitons, de s'avouer de l'école de Turgot. Il n'est pas pour cela un théoricien impatient, et il tient des faits un compte consciencieux. C'est par l'étude des faits que son discours portera la conviction dans les esprits. Il offre un tableau complet des progrès de notre production agricole et industrielle sous le régime du traité de commerce, et ses explications de l'état critique de quelques-unes de nos industries sont les vraies, les seules explications que la crise actuelle comporte. »

MONITEUR DE L'ARMÉE.

Le Moniteur de l'armée contient l'entrefilet suivant :

« Un journal démocrate raconte à ses lecteurs, comme nouveau symptôme pacifique, que le gouvernement vient de faire acheter à la foire de Lincoln mille chevaux qui ont été aussitôt embarqués pour la France sur divers points de la Tamise. Le prix de ces chevaux varie de 500 à 300 fr. S'est-on moqué de ce journal ou se rit-il lui-même de son public ? Nous l'ignorons, mais nous affirmons que tous ces détails sont absolument faux. »

FRANCE.

M. J. Cohen s'exprime ainsi dans La France :

« L'économie politique repose sur un axiome aussi évident que la lumière du jour. Cet axiome est celui-ci : « L'intérêt général doit l'emporter sur l'intérêt privé. »

Très-sérieusement ; le système nerveux est ébranlé ; quelque chose que je ne sais pas, a précipité cette crise... une secousse nouvelle, et je ne réponds de rien.

Henri effaré prit sa tête entre ses mains.

— Mais que faire à présent ? Je l'ai dit... on le sait... ma réputation, mon honneur, tout est en jeu !

Et, tout d'une haleine, hors de lui, il raconta à M. Daubersac quel enchaînement de circonstances fatales avait amené cette situation.

Le docteur secoua la tête

— Voilà donc comment vous prenez les choses ? dit-il. Si j'en juge d'après les rumeurs du monde, je vous croyais dans d'autres idées.

— Ces idées, j'ai pu les avoir en d'autres temps... Est-ce que je sais seulement ce qu'elles sont devenues ! Quand j'ai vu la vérité face à face, ça m'a tordu le cœur... un coup de poignard ce ne doit être rien... tout mon être a freiné... je n'ai plus su ce que je faisais... Il me fallait à tout prix me garder Marcelle, l'arracher à un autre... La colère, le désespoir m'ont aveuglé...

— Mais vous l'aimez donc ?

— Si je l'aime !... Ah ! je l'ai bien senti quand j'ai vu qu'elle allait m'échapper ! C'est absurde, illogique, insensé, mais qu'y faire, je l'aime !

M. Daubersac mit son chapeau sur la tête :

— Alors, mon cher monsieur, c'est une affaire à régler entre madame de Chervette et vous. Toute ma science n'y peut rien. Un peu d'amour au commencement eût tout empêché, beaucoup de tendresse à la fin peut encore tout guérir, j'espère. C'est à vous d'appliquer le remède. Mais d'abord ce que je vous conseille, c'est la vie à deux dans une retraite où le bruit et l'agitation du monde ne pénétrera pas. N'oubliez pas que madame de Chervette est malade. A présent, si vous avez besoin de moi, je vous reste tout acquis. (La suite au prochain numéro).



« Eh bien ! la cause de la liberté économique est tout entière dans ce principe de droit social. Est-ce la prospérité générale, est-ce la richesse générale qui a été atteinte en France par le traité de commerce ? Ou bien est-ce la prospérité de quelques industries locales, hors d'état de supporter les conditions d'un régime de concurrence et de liberté ? S'il ne s'agit que des souffrances accidentelles de quelques privilèges industriels respectables, sans doute, mais non dominants, il faut à coup sûr chercher à y porter remède ; il faut les aider dans la transition toujours difficile d'un régime ancien à un régime nouveau ; mais il ne faut pas, pour eux seuls, se maintenir au milieu des ruines d'un système désormais détruit, et se condamner à l'immobilité quand tout se meut et progresse autour de nous. »

MONDE.

Le Monde estime qu'en comparant les discours de M. Thiers et de son éminent contradicteur, on arrive à d'étranges rapprochements : « M. Thiers, poursuit M. A. Ravelet, ne veut pas de prohibitions ; il se borne à réclamer des tarifs, et des tarifs protecteurs et modérés. Le ministre repousse le libre échange absolu. Il déclare que le gouvernement continue à protéger l'industrie nationale par des tarifs diminués, mais suffisants. Il n'y a donc plus entre les deux partis d'opposition de principes. Puisque le gouvernement protège, c'est qu'il abandonne le principe de la liberté, c'est qu'il le croit mauvais ou prématuré, et dès lors le débat se réduit au chiffre des tarifs, question d'expérience et non plus de principe. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Le régiment de gendarmerie de la garde impériale vient de recevoir ses fusils Chassepot, tous les corps de la garde sont donc armés uniformément suivant le nouveau système.

Trois nouveaux amendements ont été soumis à la commission du budget par des députés de la gauche. Le 1<sup>er</sup> propose de retrancher sur le budget de l'Algérie pour 1869, une portion des contributions arabes jusqu'à concurrence de 2 millions ; le 2<sup>e</sup> demande la suppression prochaine des six grands commandements militaires ; le 3<sup>e</sup> concerne la saisie des lettres dans les bureaux de poste.

Le Nain Jaune raconte que quelqu'un qu'il ne nomme pas étant allé l'autre matin chez M. Pagnerre, demander les pamphlets de M. de Cormenin, et le Livre des Orateurs, il lui a été répondu que les éditions étaient épuisées, et que du reste, M. de Cormenin, avait racheté lui-même tout ce qu'il avait pu trouver d'exemplaires de ses livres, voulant absolument les retirer de la circulation.

Les amendements sur le budget ne cessent d'arriver au Corps législatif. Ils avaient atteint hier le chiffre de 48. Parmi les derniers déposés, on en remarque un déposé par 16 députés de l'opposition et ainsi conçu : « A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1869, l'assiette et la perception des impôts indigènes seront faites exclusivement par les agents du service des finances. »

On continue à parler, dans le monde officiel, du voyage du prince Napoléon en Orient. Un journal prétend que le cousin de l'Empereur sera accompagné par le prince Czartoryski et d'autres notabilités polonaises. D'après une autre version, plus vraisemblable ; le prince voyagerait incognito, et à son retour de Constantinople se rendrait à sa propriété de Prangins.

L'Infante Dona Isabelle, en partant de Madrid avec son époux se rendra d'abord à Rome pour recevoir la bénédiction de sa Sainteté et faire connaissance avec son beau-frère, elle visitera ensuite Paris et Londres.

Par décret de l'Empereur, M. de Calliac, préfet de la Nièvre, est nommé préfet de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Jeannin, promu conseiller d'Etat. M. Genty, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Inférieure, est nommé préfet de la Nièvre.

La preuve que M. de Malaret ambassadeur de France en Italie, ne quitte pas ce poste ainsi que le prétend un journal de Paris, c'est que l'honorable ambassadeur repart aujourd'hui pour Florence, ayant rempli le temps du congé qui lui avait été accordé par l'Empereur.

Cadio, ce roman de George Sand, autour duquel s'est fait tant de bruit, lors de sa publication dans la Revue des Deux Mondes, vient de paraître en un volume à la librairie de Michel Lévy frères. Des scènes pleines de mouvement et de passion, des situations et des péripéties émouvantes, des caractères originaux et vrais, dessinés par une plume magistrale, tels sont les éléments de succès que présente cet ouvrage, dans lequel sont retracés avec une grande élévation d'esprit et une rare im-

partialité les dramatiques épisodes des guerres de la Vendée. En brochant sur ce canevas historique, l'illustre auteur du Marquis de Villemér a fait une de ses œuvres les plus saisissantes et les mieux réussies.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 18 mai 1868.

Je vous adresse aujourd'hui une courte lettre destinée à vous donner le résultat de trois élections qui viennent d'avoir lieu hier, dimanche : une élection au Corps législatif ; une élection au Conseil général dans l'Ariège ; une élection au Conseil général dans la Charente.

La 1<sup>re</sup> circonscription de l'Ariège avait à élire un député en remplacement de M. Henri Didier, décédé. Voici les chiffres du scrutin :  
Electeurs inscrits : 37,857. — votants : 26,794  
M. Denat, candidat officiel ..... 16,810  
Anglade ..... 6,560  
Vidal ..... 2,520  
De Bellissen ..... 904  
(manquent 23 communes du canton de Mirepoix, mais c'est un des meilleurs pour M. Denat).

Ce résultat ne vous étonnera point, bien qu'il soit vraiment considérable. Les populations de l'Ariège ont donné d'autres preuves de dévouement à la dynastie et au gouvernement de l'Empereur. Elles sont demeurées fidèles encore une fois et certes avec toute solennité d'un suffrage extraordinaire à ces traditions d'ordre et de dévouement. Encore un département où les doctrines et les efforts de l'opposition sont théoriques et manœuvres vaines.

Dans le même département de l'Ariège, pour le canton d'Ax, une élection au Conseil général a donné la majorité au candidat du gouvernement, M. Benjamin Rivière : 1061 voix contre 454 à M. Vidal, le même qui se présentait au Corps législatif contre M. Denat. Son succès a été en descendant ; on n'a qu'à comparer les chiffres.

Autre élection au Conseil général dans la Charente, 2<sup>e</sup> canton d'Angoulême ; M. Gignac, candidat de l'administration a été élu contre M. Marrot, candidat opposant.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Sur le marché des céréales, comme sur le marché financier, le dernier mot reste à la force des choses. Naguère encore la parole était aux pessimistes, et sous l'influence des appréhensions, des incertitudes qu'ils s'attachaient à provoquer, la cherté se maintenait et l'avenir continuait à revêtir de sinistres aspects. Une quinzaine de beaux jours, tels qu'on ne pouvait en imaginer de plus favorables au développement de la végétation, a eu raison de cette tentative « in extremis » pour maintenir les cours, au profit des spéculateurs à la hausse et des détenteurs qui se disaient « attendons, attendons, la hausse n'a pas encore atteint son dernier échelon ! »

Eh bien les alarmistes ne se tiennent pas aujourd'hui même pour battus : il peut se faire, répliquent-ils, que les apparences de la récolte soient assez satisfaisantes ; mais le froment n'a pas encore épié, encore moins a-t-il passé fleur et qui sait comment se fera la maturation ? »

Contentons-nous de leur répéter : tout va bien, pour le moment, non-seulement dans notre pays, mais encore à l'étranger, notamment dans la Russie méridionale, et ce qui n'est pas sans importance pour le quart d'heure, les arrivages se succèdent rapidement à Marseille : leur chiffre se monte pour la dernière huitaine à 325,920 hectolitres.

Bref devant l'ensemble des faits qui se produisent, la baisse sur les farines peut être évaluée pendant la semaine qui finit, de 3 à 4 francs par sac sur le livrable et à 2 fr. sur le disponible. C'est ainsi que la farine de consommation est d'un placement de cils de 87 à 91 fr. les 159 kil. ; juin fait 85 fr. ; juillet août sont tombés à 80 fr. ; 4 derniers mois 71 fr. Quant au blé, il a fallu pour vendre, à la halle de Paris, que les détenteurs consentissent à une diminution de 2 f. par sac ; prix extrêmes de 47 à 54,50 les 120 kil. Les avis des marchés, qui se sont tenus, samedi, accusent une baisse générale ; elle s'étend aux menus grains, notamment au seigle.

A l'étranger, c'est la baisse qui prévaut également, et encore les transactions sont elles aussi difficiles que rares.

La température continue d'être favorable aux colzas ; par suite les huiles sont-elles très calmes ; disponibles 88,75. Il n'en est pas de même sur les marchés des alcools ; le disponible très recherché un 3/6 du Nord, se paie 86 fr. quatre derniers mois, 71 fr. le tout par hectolitre.

Vente courante à Bercy et à l'entrepôt ; les vignes sont en général d'une splendide apparence, néanmoins des prix des vins se maintiennent.

On lit dans la Gazette des campagnes : Les nouvelles relatives à l'état des récoltes sont de plus en plus satisfaisantes. Le Midi a reçu enfin les pluies réparatrices qu'il attendait depuis si longtemps et pour laquelle des des prières publiques avaient eu lieu au mois d'avril. La végétation a pris un essor splendide

et l'espoir revient avec le courage au cœur de nos cultivateurs.

Ce n'est pas à dire pourtant que les gelées et les sécheresses du printemps ne laissent aucune trace dans les cultures et dans les arbres fruitiers. Les vignes et les arbres fruitiers en ont reçu des atteintes que le beau temps ne réparera pas entièrement. Les fourrages artificiels en souffriront aussi, du moins dans leurs premières coupes. De même les seigles et les avoines d'hiver subissent des éclaircies qui ne laissent espérer que de médiocres rendements. Mais les blés d'automne et de printemps se sont pour ainsi dire transfigurés. Les colzas en pleine floraison dans le Nord et en pleine grenaison dans le Midi, promettent une bonne récolte. Les betteraves et les plantes racines semées en avril annoncent une bonne végétation. Les pommes de terre poussent avec activité et ne montrent aucun des symptômes précurseurs de la maladie.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

CASTILLONÉS (Lot-et-Garonne), 14 mai. — La vigne est magnifique ; les pampres sont vigoureux, garnis de feuilles d'un vert très sombre et de nombreux et beaux raisins. Il faut être pessimistes, pour ne pas avoir, en ce moment, de belles espérances.

La seconde façon se fait en ce moment, et, jusqu'ici, avec un temps très-favorable.

CHATEAUNEUF-CALCERNIER (Vaucluse), 14 mai. — La vigne est plus maltraitée qu'on ne l'avait cru jusqu'à aujourd'hui. Outre les vignes vieilles qui ont souffert de la gelée, il y a beaucoup de souches dans les vignes jeunes, qui ont poussé à peu près un centimètre et qui se laissent mourir.

On est occupé à donner la seconde culture ; le temps est favorable, nous avons eu un peu de pluie ; mais pas assez, cependant, pour abreuver la terre comme il faut.

DANNEMOINE (Yonne), 15 mai. — Le sombrage des vignes est en ce moment terminé. On s'occupe à piquer les échelas.

Depuis quelques jours la chaleur est plus qu'ordinaire dans nos contrées ; aussi la vigne pousse à vue d'œil, et la fructification ne peut pas être autrement que très-satisfaisante.

Hier, il s'est fait un orage qui n'a rien gâté et qui n'a pas refroidi la température.

METZ (Moselle), 15 mai. — Nous n'avons éprouvé aucune atteinte par les mauvais jours d'avril. Le 27 avril, j'ai été visiter ma métairie, les bourgeois avaient un centimètre et demi à deux centimètres, bien préparés ; bon bois chez nous, à Fèves, où la gelée n'a rien fait l'an dernier, mais, dans la Moselle, la récolte ne sera pas partout abondante, pour trois causes : la première, dans les vignobles atteints par la gelée. Si les vigneron ne ont pas eu soin de sacrifier une chétive récolte pour se faire du bon bois pour cette année, ils n'auront qu'une pauvre provision. La seconde : dans beaucoup de villages peu favorisés sous le rapport du sol, les pluies continuelles, le froid, ont donné peu de force au bois ; de là peu de boutons, ou des boutons pointus peu fructifères. La troisième : la rigueur de l'hiver dont on ne se plaint pas, en général, dans la Moselle, car les bons bois ne paraissent pas avoir eu à souffrir, mais au pincement, me disaient les vigneron de Fèves, il y aura bien un sixième à un quart de boutons perdus par la gelée excessive ; mais que ceux qui sont bons viennent à maturité parfaite, il y en aura assez. Vous le voyez, même dans les sites les plus favorisés, il y a des manquants.

NIMES (Gard), 14 mai. — La vigne est magnifique, elle promet beaucoup ; sauf cependant les vieilles vignes qui ont eu quelques ceps gelés par les gros froids de l'hiver.

On s'occupe du soufrage. Le temps est favorable. La vigne n'a pas souffert. La pluie est venue à temps.

La qualité des vins est supérieure à celle des années précédentes. Il ne reste plus rien d'important chez les propriétaires ; mais bien des négociants ont des vins à revendre ; ceux qui en ont le placement gagnent beaucoup.

ROUILLAC (Charente), 14 mai. — Les vignes des environs de Rouillac, fort maltraitées par les gelées d'avril, commencent à se refaire. On espère une bonne demi-récolte, si le temps se comporte favorablement.

On continue les premières façons des vignes. Les vigneron trouvent que la terre est difficile à bêcher ; un peu d'eau faciliterait leur travail.

(Extrait du Moniteur Vinicole.)

Jurisprudence

Le tribunal vient de réitérer une exigence qui était en effet excessive de la part du propriétaire qui voulait la faire consacrer par la justice.

Il est bien évident que lorsqu'il loue un appartement pour y exercer le métier de perruquier-coiffeur, le propriétaire est mal venu à interdire à son locataire de faire appel aux clients par des enseignes.

Le perruquier en question s'était borné d'ailleurs à établir entre ses fenêtres de simples écrans en verre dépoli, sur lesquels étaient peints les prix des barbes, des frisures et des coupes de cheveux. Ce sont ces écrans que le propriétaire a voulu lui faire retirer, sous prétexte que l'extérieur du mur n'était pas compris dans la location.

Le tribunal a jugé qu'en louant un appartement pour y exercer la profession de coiffeur, le propriétaire devait nécessairement concéder comme conséquence de sa location le droit de faire appel au public par des signes extérieurs.

L'art. 35 du Code civil exige que tout enfant soit présenté à l'officier de l'état civil dans les trois jours de sa naissance. Bien que l'article n'indique pas où doit se faire cette présentation, l'administration exige qu'elle se fasse à la mairie, malgré les dangers qui en peuvent résulter pour la santé des nouveau-nés.

M. Huart, dans le but sans doute de faire juger la question, a déclaré dernièrement l'enfant qu'il venait d'avoir, en requérant l'officier de l'état civil de se transporter au lieu de la naissance pour y dresser l'acte de présentation.

Sur le refus de ce dernier, il a introduit un référé contre le maire du dixième arrondissement. Celui-ci a soutenu que l'officier de l'état civil n'était tenu de se transporter à domicile qu'autant qu'il était justifié d'un péril imminent pour l'enfant.

C'est en effet ce qu'a décidé l'ordonnance rendue par M. le président Benoit-Champy, le 16 mai, en s'appuyant sur un décret du 20 septembre 1792.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES.
21	Jeu.	L'Ascension.	Teyssieu.
22	Vendr.	s. Felix.	Mauroux, St-Céré, Gourdon, L'hôpital-st-James, st-Germain.
23	Samed.	s. Flavien.	

☉ P. L. .... le 6, à 6 h. 46 du soir.  
 ☽ D. Q. .... le 14, à 5 h. 24 du soir.  
 ☽ N. L. .... le 22, à 6 h. 45 du matin.  
 ☿ P. Q. .... le 28, à 11 h. 51 du soir.

Chronique locale.

M. Paulin Limayrac, d'après des renseignements particuliers qui nous parviennent à l'instant, doit prêter serment entre les mains de l'Empereur, samedi prochain. Son arrivée à Cahors, aura lieu probablement dans le courant de la semaine suivante.

Le Journal des Landes annonce que M. de Pebeyre, préfet des Landes, est arrivé vendredi à Mont-de-Marsan, par le train du soir.

PRÉFECTURE DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

- 1<sup>o</sup> Endiguement du passage de Frescat dans le bief de Toirac ;
- 2<sup>o</sup> Endiguement du passage de Castel franc ;
- 3<sup>o</sup> Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Évêque.

ADJUDICATION.

Le mercredi, 17 juin prochain, à 2 heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voies de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'endiguement des deux passages désignés ci-dessus et pour la construction d'une cale de commerce à Puy-l'Évêque.

Les travaux, divisés en trois lots, sont évalués, savoir :

1<sup>er</sup> lot. — Endiguement du passage de Frescat à..... 22,247 fr. 48

2<sup>e</sup> lot. — Endiguement du passage de Castel franc, à.... 17,752 57  
non compris une somme à valoir de 2,752 fr. 52 c. pour dépenses imprévues.



3<sup>e</sup> lot. — Construction d'une cale de commerce à Puy-l'Evêque à..... 7,729 66 non compris une somme à valoir de 1,270 fr. 34 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 740 fr. pour le premier lot, à 590 fr. pour le second, et à 260 fr. pour le troisième.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance; tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Société agricole et Industrielle du département du Lot.

PROGRAMME des primes générales proposées par la Société dans sa Séance du 21 mars 1868.

CONCOURS DE BESTIAUX à Figeac, le lundi 17 août 1868, jour de foire, à une heure après-midi, dans la cour de la Gendarmerie, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

CONCOURS DE LABOURAGE à Assier, le mardi 18 août 1868, à 8 heures du matin, sur un champ de M. Murat (Gabriel), à 600 mètres environ de la gare, le long du chemin vicinal d'Assier à Issepts, et à 300 mètres du chemin de grande communication de Cahors à Aurillac par Assier.

**Première partie.**

1<sup>o</sup> Prime d'honneur départementale.

Une prime d'honneur sera décernée, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur, dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Cette prime d'honneur consistera en une médaille d'or de la valeur de cent francs, en une somme de 300 francs en argent pour le propriétaire ou fermier; et en une somme de 100 francs que le jury répartira entre les divers agents de l'exploitation, d'après leurs mérites constatés au moment de la visite. 500

2<sup>o</sup> Drainage.

Une prime de 100 fr. en faveur du drainage, exécuté sur une contenance d'un hectare au moins..... 100

3<sup>o</sup> Plantation de meuriers d'arbres fruitiers et forestiers. Une prime de 60 fr. à la plus belle plantation de muriers et d'arbres fruitiers ou forestiers, faite en 1865, 1866 ou 1867..... 60

4<sup>o</sup> Elèves de la Ferme-Ecole.

La Société accordera 100 fr. en deux encouragements : l'un de 60 fr., l'autre de 40 fr., aux deux élèves de la Ferme-Ecole du Montat qui auront obtenu les numéros 2 et 3 aux examens de sortie en 1867, ci..... 100

**Deuxième partie.**

Concours de bestiaux à Figeac.

Le 17 août 1868, jour de foire, dans la cour de la gendarmerie, à une heure après-midi, pour les espèces bovine, ovine et porcine.

1<sup>o</sup> Taureaux étalons.

Trois primes de 150 fr., 125 fr., 100 fr., aux propriétaires de taureaux étalons de belle race âgés d'un an au moins et de 36 mois au plus. Total... 375

2<sup>o</sup> Vaches portières, pleines ou suitées.

Quatre primes de 120 fr., 100 fr., 80 fr., 70 fr., pour les vaches qui conduiront leur suite de l'année, ou qui seront pleines. Total..... 370

3<sup>o</sup> Verrats.

Deux primes de 50 fr., de 40 fr., aux verrats de belle race, susceptibles d'améliorer l'espèce porcine..... 90

4<sup>o</sup> Truies portières.

Trois primes de 60 fr., 50 fr., 40 fr., aux plus belles truies portières, de belle race perfectionnée, pleines ou suitées. Total..... 150

5<sup>o</sup> Béliers étalons.

Cinq primes de 40 fr., 30 fr., 25 fr., 20 fr., 15 fr., aux propriétaires ou fermiers qui présenteront les plus beaux béliers étalons de 2 à 3 ans. Total..... 130

Troisième partie. Concours de labourage.

Dans le concours de labourage d'Assier, un somme de 300 fr. sera distribuée en quatorze primes : une de 40 fr., deux de 30 fr., une de 25 fr., cinq de 20 fr., cinq de 15 fr., ci..... 300

Total..... 2,175

**Dispositions générales.**

1<sup>o</sup> La limite d'inscription pour la prime d'honneur, pour le drainage et les plantations d'arbres est fixée au 25 juin.

Les concurrents pour le drainage devront fournir, avec leur demande, des plans figuratifs. Les concurrents pour la prime d'honneur devront fournir des plans des constructions et du domaine avec description détaillée des améliorations de tout genre qu'ils auront exécutées.

2<sup>o</sup> Tous les animaux devront être rendus sur le lieu du Concours, à une heure après-midi, le 17 août 1868.

3<sup>o</sup> Les animaux de toute espèce qui seront primés à Figeac, le 17 août par la Société, devront être livrés à la reproduction pendant une année, à partir du jour du concours. Ceux de ces animaux qui viendraient à mourir dans l'année, ou qui, par quelque cause imprévue, se trouveraient dans l'impossibilité de fonctionner, seront remplacés par d'autres égal mérite, approuvés par la Société.

4<sup>o</sup> Les propriétaires, en recevant leurs primes, souscriront l'engagement de se conformer à ces prescriptions, sous peine de restitution des sommes qu'ils auront reçues.

5<sup>o</sup> L'opération de la marque sera pratiquée sur le champ même du concours, afin que l'identité des animaux puisse être facilement établie.

6<sup>o</sup> Les jurys qui seront désignés pour statuer sur les diverses primes proposées dans les trois parties du programme, devront se conformer strictement à la lettre des dispositions qui y sont contenues.

7<sup>o</sup> Pour ce qui concerne les primes en elles-mêmes, les jurys ne pourront en créer de nouvelles en dehors du programme; mais il leur sera loisible de les reporter d'une catégorie où il manquerait des sujets dans une autre qui serait mieux partagée sous ce rapport.

Cahors, le 21 mars 1868.

Le Vice président de la Société, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur, CAVIOLE, docteur-médecin.

Le Secrétaire, CH. IZARN, juge.

Le Préfet du Département du Lot,

ARRÊTE :

Le programme des primes proposées par la Société Agricole et Industrielle du département du Lot, dans sa séance du 21 mars 1868 sera publié et affiché par les soins de MM. les Maires, dans toutes les communes du département; il sera, en outre, inséré au Recueil des actes administratifs.

Cahors, le 15 mai 1868.

Pour le Préfet du Lot, absent :

Le Secrétaire général, LENOEL.

**LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS**

Compositions du 27 avril au 2 mai 1868.

Anglais, cours supérieur 2<sup>e</sup> division. Thème et version. — 1. Malbec; 2. Combrouse. Deuxième division. Thème et version. — 1. Pasquet; 2. Dulac. Troisième division. Thème et version. — 1. Tardieu; 2. Salesses. Quatrième division. Français. — 1. Dugès; 2. Gueguen. Cinquième division. Calcul. — 1. Fouchet; 2. Serrano. Sixième division. Ecriture. — 1. Castel; 2. Taillade, G. Septième division. Ecriture. — 1. Delmas J.; 2. Valmary. Huitième division. Classe préparatoire. Première division. Calcul. — 1. Cantarel; 2. Maratuech. Deuxième division. Calcul. — 1. Bessières; 2. Tardieu. Troisième division. Calcul. — 1. Goudal; 2. Parvieux. Enseignement spécial, deuxième année. Anglais, Thème et version. — 1. Vilas; 2. Calvet. Première année. Physique. — 1. Rozières; 2. Durcept. Année préparatoire. Anglais, Thème et version. — 1. Rigal; 2. Liarsou. Le Proviseur, RICHAUD.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.**

Mai. Naissances. 16 Pujols (Madeleine), rue Ste-Barbe. 19 Caves (Urbain), rue du Château. Mariages. 17 Miquel (Jean), domestique, et Faurié Jeanne. 17 Astruc (Jean), forgeron, et Delmas Marie Anne. 18 Cadar (Jean), serrurier forgeron, et Troulié Antoinette. 19 Rigal (Jacques), prop., et Vertut Jeanne. Décès. 16 Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Terret et Rigal. 19 Rogues (Marie), couturière, 23 ans, rue Soullès. 20 Cagnac (Baptiste), propriétaire, 55 ans, rue des Soubirous. 20 Duverger (Elisa), sœur du Sacré Cœur, 26 ans, boulevard Nord.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 17 mai 1868. 17 versements dont 5 nouveaux 2,298 » 5 remboursements dont 3 pour solde 2,538 60 » Pour la chronique locale : A. Layton.

**Crédit Foncier de France.**

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

**L'épargne véritablement le plus complet et le moins cher**

des journaux financiers, publiée, chaque dimanche, POUR 2 FR. 40 PAR AN, plus de matières que ces journaux réunis : tirages, tableaux de bourse, recettes des chemins, changes, situations, émissions, convocations, comptes-rendus d'assemblées générales, conseils gratuits, articles raisonnés, qui en font le guide indispensable des actionnaires et obligataires. Envoyer mandats en timbres-poste, 7, place de la Bourse, Paris.

**LESTROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN**

A l'usage des gens du monde : 1<sup>o</sup> Traité des maladies des voies urinaires de l'homme, 12<sup>e</sup> édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques. 2<sup>o</sup> Traité d'épuisement prématuré, 4<sup>e</sup> édition, 650 pages. 3<sup>o</sup> Traité des maladies des femmes, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques. Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

**GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.**

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8<sup>o</sup> de 112 pages, 6<sup>e</sup> édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'Ecole de Médecine, à A. Paris.

**Mal de Dents Guérison instantanée**

par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

**DÉPARTEMENT DU LOT.**

Arrondissement de Cahors. Commune de Cahors. Publication du Plan parcellaire. Chemin vicinal ordinaire de 2<sup>e</sup> classe, numéro 5, de Cahors au chemin de Mercuès à Larroques-Ares, partie comprise dans la commune de Cahors.

**EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

**Avis au Public.**

Le Maire de la commune de Cahors, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2<sup>e</sup> classe numéro 5, de Cahors au chemin de Mercuès à Larroques-Ares, partie comprise dans la commune de Cahors, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, dix-neuf mai, mil huit cent soixante-huit, au secrétariat de la mairie de Cahors, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du 20 au 27 mai inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Cahors, le dix-neuf mai mil huit cent soixante-huit.

Le Maire, Signé : BESSIÈRES.

**Annonces Judiciaires.**

**ARRONDISSEMENT DE GOURDON.**

Etude de M<sup>e</sup> Ayzac, avoué. Le 26 mai 1868, à 9 heures du matin, au tribunal de Gourdon, aura lieu l'adjudication des biens dépendant de la succession de Jean Coldéfy. Mise à prix : 540 fr. (Extrait du Gourdonnais, du 7 mai.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

MARQUES DE FABRIQUE



CHRISTOFLE

**ORFEVRIERIE CHRISTOFLE**

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56. — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avons compris que l'avenir de l'orfèvrerie argentée résidait tout entier dans les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre de l'argenterie, et la garantie des produits par nos marques de fabrique. — Le succès obtenu n'a fait que nous affirmer dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de bons produits, au meilleur marché possible, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de

notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les inscriptions ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

POINÇON DU MÉTAL BLANC  
DIT ALLIÉNIÉ

ALTÉ  
NIDE

CHRISTOFLE

**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE**

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

**SERVICE A ASSIER.**

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 4 h. h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;



**A VENDRE**


**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES**

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

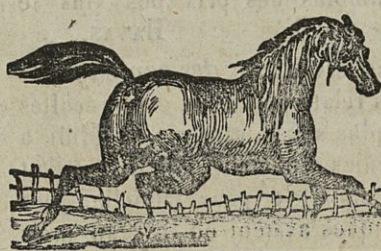


Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**POSTE AUX CHEVAUX**

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galern Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.

**Guérison RADICALE DES Hernies**

ou DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOUS-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir.)

Avis à MM. les Entrepreneurs des Chemins de Fer.

**A VENDRE**

Bois de Chêne, 1<sup>re</sup> qualité; Madriers et grosses pièces de charpente équarries à vive arête. Les Bois sont déposés à Courbenac, près Puy-l'Evêque. S'adresser pour traiter, à M. Doranjou, Entrepreneur à Rodez, ou à M. Delord, à Puy-l'Evêque.

**LEUX** POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-Amand de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des naupées, autorisé par décret impérial. Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: 

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à St-Céré, LAFON; à Catus, CAMBONAT; à Puy-Lévéque, DELBREL; à Gourdon, LAFON-BOSSAUS, ph. 1; à Gourdon, CARANIE, ph. 2